

Un premier Conseil des sages réuni à Audenge

Une dizaine d'hommes et femmes (à parité), tous résidants à Audenge, incarnent le tout nouveau Conseil des sages. Pendant 3 ans, ils ont pour mission de faire entendre la voix des séniors.

Ouvert aux Audengeois de plus de 60 ans, le Conseil des sages, qui s'est réuni pour la première fois le 2 mai dernier, est une instance participative de réflexion et de concertation qui s'inscrit pleinement dans la dynamique de « démocratie de proximité » souhaitée par la municipalité. Organisme consultatif, le conseil des sages n'a pas de pouvoir décisionnel : les points de vue qu'il émet permettent d'aider les élus du Conseil municipal dans la prise de décisions.

Présidé par la Mairie, il se réunira au moins une fois par trimestre. Et, selon l'importance des sujets dont il se saisira, pourra créer des commissions de travail.

Pour être membre du Conseil des sages :

- > Etre âgé de plus de 60 ans,
- > Résider et être inscrit sur les listes électorales d'Audenge
- > Ne pas être membre du conseil municipal

Prochain conseil des sages : le 31 mai à 14h